



Remboursement frais d'huissier par le rsi?

Par **desperatewoman**, le **06/08/2013 à 16:29**

Bonjour à tous, rnJe suis perdue pourriez vous nous aider svp?rnMon conjoint a liquidé sa société en juillet 2012, chose que nous avons signifié au rsi par une copie de l'extrait de radiation du registre du commerce.rnAprès recalcul des cotisations tout est ok on ne leur doit rien, et semaine dernière, courrier de la banque (90€ de frais au passage) car le rsi à fait appel à un huissier pour saisir nos compte (1100€) ! Coup de fil au rsi on ne leur doit rien sauf que tout les comptes sont bloqués et la banque exige une main levée de l'huissier, qui lui nous dit qu'il n'à rien à faire car la saisie a été annulee (vous me suivez?) ... Nous comme tout le monde on doit nourrir notre famille alors dans la panique et l'urgence on règle les 170€ que réclame l'huissier pour que notre banque débloque nos comptes! Déjà que financièrement depuis la liquidation c'est très difficile de joindre les 2 bouts on doit payer un huissier pour une dettes qu'on a pas... Bref comment peut on se faire rembourser les frais de l' huissier par le rsi car au final C'est de leur faute? rnMerci pour votre temps et votre aide...